GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente

Appel d'Offres n° 08/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de **Cession à l'amiable** pour le compte de l'Etat tunisien de **deux villas (en lots séparés)** sises à Hammamet et à Gammarth:

Lot	Villa	Titre Foncier	Adresse	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv.
I	**Villa de Maître Laryah**	46908 Tunis S 2	77, Route des Nations Unies - C28 - Oued Rhoya - **Hammamet**	Zone touristique, côté Hôtel Sindbad - donne directement sur la plage.	6 024 m2	1 380 m2
II	**Villa de Maître Coreal 17**	109775 Tunis	17, Rue du Chêne Lotissement Coreal - **Gammarth**	Zone touristique, 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth (Raoued)	2 268 m2	1 754 m2

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn
Les deux bâtiments présentent une structure stable et en bon état.
Les villas sont en phase de maçonnerie, enduit et revêtement. Elles ont subi des effets de dégradation.
Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Les villas à vendre relèvent de la propriété de l'Etat tunisien. Elles figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les résidences mises à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 14 Septembre au 09 Octobre 2015 et ce du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent cinquante dinars (150 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat et admis à participer à un ou deux lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding
Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie
Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 08/2015
Cession de deux villas sises à Hammamet et Gammarth
pour le compte de l'Etat tunisien
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » au sein du cahier des charges ainsi que le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à cent mille dinars **(100 000 DT) pour lot I** et à cinquante mille dinars **(50 000 DT) pour lot II.**

La date limite de remise des offres est fixée **au Lundi 12 Octobre à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. La séance publique d'ouverture des plis sera tenue le même jour à 16H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120)** jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

G.I